

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 04 avril 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Présents : M. VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
JOLLIVET – BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER –
PIQUEMAL.

Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD

M. Philippe EUVRARD a été élu secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n° 2016/54 du 23.11.16

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016/54 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE.

Il précise que ce contrat prendra fin le 31/05/2017 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé.

.../...

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de renouveler le poste d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par la délibération n° 2016/54 du 23/11/2016.

- PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 01/06/2017 au 30/11/2017.

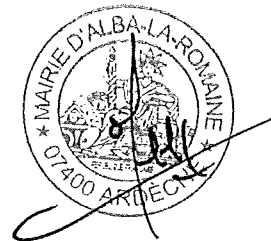
- PRÉCISE que la durée de travail est fixée à 22 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE le maire à signer la convention avec le pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 12 avril 2017.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 13 avril 2017,
Le Maire,
André VOLLE.



.../...